

Séance ordinaire du 12 décembre 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce douzième jour du mois de décembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2022-08-88

Félicitations à monsieur Dominic Deslauriers

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, pour sa prestance, son dévouement et son engagement envers la Ville pendant son intérim au poste de directeur général, de même que de souligner l'excellence de sa contribution dans la préparation du programme quinquennal des immobilisations pour les années financières 2023-2027 et du budget 2023, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-89

Félicitations au comité des finances et aux membres du personnel de la Ville impliqués pour la préparation du budget 2023

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le membre du conseil de la Ville et présidente du comité de finances, Isabelle Demers et les membres de ce comité, monsieur Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, madame Josée Bélanger, directrice des Finances et trésorière, madame Karina Bilodeau, chef du Service de la trésorerie de la Direction des finances et assistante-trésorière, et les membres du personnel de la Ville impliqués, pour l'excellence de leur travail pour la préparation du budget 2023, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-90

Signature de l'Engagement de Montréal dans le cadre de la 15e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations unies

ATTENDU QUE le maire de la Ville de Lévis a signé le 1^{er} décembre dernier l'*Engagement de Montréal* qui vise la protection de la biodiversité et la préservation des écosystèmes ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite favoriser la mise en œuvre d'actions concrètes pour protéger l'environnement ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite assurer une qualité de vie qui répond aux besoins des générations actuelles et futures ;

ATTENDU QUE la signature de l'*Engagement de Montréal* est en phase avec la *Politique environnementale* de la Ville, élaborée en collaboration avec la communauté ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De signer l'*Engagement de Montréal*, dans le cadre de la 15e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations unies, afin d'agir concrètement pour préserver la biodiversité et pour lutter contre la crise climatique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-91

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 décembre 2022, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Avis de motion et dépôt de projet(s) de règlement

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-64 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2023 et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision FIN-2022-064 »

« Avis de motion et dépôt de projet(s) de règlement

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-65 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2023 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision FIN-2022-065 »

« Avis de motion et dépôt de projet(s) de règlement

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-66 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision FIN-2022-066 »

« Approvisionnement

Attribution de contrats pour la fourniture et la livraison de produits chimique pour le traitement d'eau potable 2023 à 2025

Document d'aide à la décision APP-2022-234 »

« Développement économique et promotion

Financement de la dépense relative à l'acquisition par expropriation d'une servitude sur une partie du lot 1 963 247 du cadastre du Québec (parc industriel Bernières)

Document d'aide à la décision DEV-2022-148 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-92

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une question transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville a été lue par la greffière et le maire répond à la question.

CV-2022-08-93

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2022 et des séances extraordinaires des 1^{er} et 5 décembre 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 28 novembre 2022, avant changement à la résolution CV-2022-08-68 « Période d'intervention des membres du conseil », par le remplacement, à l'alinéa, des mots « des documents relatifs » par les mots « de la correspondance transmise au maire relative ».

D'approuver le procès-verbal des séances extraordinaires du conseil de la Ville tenues les 1^{er} et 5 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-94

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil de la Ville

La déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner est déposée.

CV-2022-08-95

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 22, 28 et 29 novembre 2022

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 22, 28 et 29 novembre 2022 est déposé.

CV-2022-08-96

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par la SPA Ville de Lévis auprès de la Commission municipale du Québec

[Document d'aide à la décision DAJSC-2022-013-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-72 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De donner un avis favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par la SPA Ville de Lévis (CMQ-69230-001), concernant son immeuble situé 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec) G6X 1C9, dans le respect des lois applicables et de la décision de cette commission, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-97

Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville de Lévis, d'une valeur excédant 200 \$

[Document d'aide à la décision GRE-2022-084](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville de Lévis est déposé, à titre d'information.

CV-2022-08-98

Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du personnel d'un cabinet, d'une valeur excédant 200 \$

[Document d'aide à la décision GRE-2022-087](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage du personnel d'un cabinet est déposé, à titre d'information.

CV-2022-08-99

Rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale par les membres du personnel d'un cabinet en date du 30 novembre 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-095](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des personnes suivantes ayant suivi la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, en date du 30 novembre 2022, en conformité au *Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet*, est déposé, à titre d'information :

- madame Nathalie Bélisle, Cabinet du maire Gilles Lehouillier, déposée le 29 novembre 2022.
-

CV-2022-09-00

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-096](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2022, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-09-01

Rapport sur le dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du directeur du Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin

[Document d'aide à la décision GRE-2022-097](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des intérêts pécuniaires suivante, en conformité au *Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet*, est déposé, à titre d'information :

- monsieur Jonathan Tanguay, directeur du Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin, déposée le 1^{er} décembre 2022.
-

CV-2022-09-02

Entente de compensation des gaz à effet de serre 2022-2026 à intervenir avec la Forêt d'arden, coopérative de solidarité, et financement afférent
[Document d'aide à la décision ENV-2022-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-37 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente de compensation des gaz à effet de serre 2022-2026 à intervenir avec la Forêt d'arden, coopérative de solidarité, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2022-018, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De prévoir les dépenses relatives à cette entente, pour les années 2022 à 2026, aux budgets de fonctionnement de la Direction de l'environnement, telles qu'elles sont mentionnées à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-03

Création du comité sur la gestion des matières résiduelles et désignations à ce comité
[Document d'aide à la décision ENV-2022-020-R-2](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-78 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De créer le comité sur la gestion des matières résiduelles, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision ENV-2022-020-R-2.

De désigner les membres suivants à ce comité :

- le membre du conseil de la Ville Serge Bonin, à titre de président;
- le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu, à titre de vice-présidente;
- le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers, à titre de membre;
- le membre du conseil de la Ville Steve Dorval, à titre de membre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-04

Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau pour la réfection du poste de pompage SP-02

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2022-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-38 ;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme d'infrastructures municipales et doit respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide relatif au programme d'infrastructures municipales qui s'appliquent à elle pour son projet du poste de pompage SP-02.

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles à ce programme associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changement.

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation, continus associés au projet de ce programme.

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière à ce programme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-05

Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau pour le poste de pompage SP-01

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2022-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-62 ;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme d'infrastructures municipales et doit respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour son projet du poste de pompage SP-01.

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme d'infrastructures municipales d'eau associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changement.

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation, continus associés au projet à ce programme.

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière à ce programme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-06

Aides financières à des organismes culturels

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-39 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'accorder aux organismes de la communauté les aides financières indiquées, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2022-016, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-07

Aide financière à des organismes sportifs

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-033](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-40 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-033, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-08

Révision du budget 2022 de l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-030](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-09 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'approuver la révision du budget de l'Office municipal d'habitation de Lévis, tel qu'il est indiqué au rapport d'approbation budgétaire de la Société d'habitation du Québec daté du 2 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-09

Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale et renouvellement de la convention d'exploitation à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-035](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-10 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale et renouvellement de la convention d'exploitation à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Lévis, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2022-035, de confirmer la contribution de la Ville au déficit d'opération des ensembles immobiliers de la *Place renaissance* (EI-1022) et de l'*Édifce Maurice Ampleman* (EI-1096) dans une proportion de 10 % pour 2023, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-10

Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministre Responsable de la région de la Capitale-nationale, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec et autres partenaires, désignation d'un représentant de la Ville et confirmation relative à la contribution financière de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-139](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2022-12-42 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministre Responsable de la région de la Capitale-nationale, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec et autres partenaires, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-239, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De désigner le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin à titre de représentant de la Ville et membre du comité directeur de cette entente, et de désigner le maire, Gilles Lehouillier, à titre de remplaçant.

De confirmer la contribution financière de la Ville à cette entente, selon les montants et modalités indiqués dans le tableau annexé à cette fiche de prise de décision, et ce, conditionnellement à la signature de l'entente par l'ensemble des parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-11

Financement de la dépense relative à la réalisation des études environnementales ainsi que les fouilles archéologiques requises sur les lots 2 434 515 et autres du cadastre du Québec

[Document d'aide à la décision DEV-2022-132](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-15 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De financer la dépense relative à la réalisation des études environnementales ainsi que les fouilles archéologiques requises sur les lots 2 434 515, 2 434 516, 2 434 517 et 2 434 863 du cadastre du Québec pour un montant maximum de 65 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-12

Vente de parties des lots 6 525 496 et 6 490 634 du cadastre du Québec à 9476-7571 Québec inc. (terrain situé sur la rue des Cordiers et futur

prolongement de la rue des Riveurs, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots

[Document d'aide à la décision DEV-2022-134](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-16 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'accepter l'offre d'achat de 9476-7571 Québec inc. des parties des lots 6 490 634 et 6 525 496 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-134, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9476-7571 Québec inc., d'affecter un montant de 420 228,52 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que ces parties des lots ne sont plus affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-13

Avenant à l'offre d'achat à intervenir avec Développement Boucher Bherer inc. pour la vente d'une partie du lot 6 439 766 du cadastre du Québec (terrain situé dans le parc industriel Saint-Jean)

[Document d'aide à la décision DEV-2022-139](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-17 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De conclure l'avenant à l'offre d'achat à intervenir avec Développement Boucher Bherer inc. pour la vente d'une partie du lot 6 439 766 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-139, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-14

Aide financière au 128e groupe scout de Charny (district de l'est du Québec) inc. pour son projet de construction d'un bâtiment communautaire

[Document d'aide à la décision DEV-2022-125](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-45 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'accorder une aide financière de 40 000 \$ au 128^e groupe scout de Charny (district de l'est du Québec) inc. pour son projet de construction d'un bâtiment communautaire pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente entre le 128^e groupe scout de Charny (district de l'est du Québec) inc. et le Groupe scout de Saint-Étienne, le Groupe scout de St-Jean-Chrysostome, le 133^e groupe scout Chaudière-Ouest inc. et le Groupe déziel inc. pour le prêt de ce bâtiment communautaire selon des paramètres à être établis à cette fin de concert avec la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-15

Modification à la résolution CV-2020-07-12 « Aide financière à la Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches pour son projet *L'économie sociale j'achète à Lévis: inspirer la région à consommer local et social* »

[Document d'aide à la décision DEV-2022-142](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-46 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De modifier la résolution CV-2020-07-12 « Aide financière à la Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches pour son projet *L'économie sociale j'achète à Lévis: inspirer la région à consommer local et social* », par le remplacement à l'alinéa, du montant de « 45 000\$ » par le montant de « 40 210\$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-16

Entente de règlement à l'amiable, promesse de vente, transaction et quittance à intervenir avec le Fonds de placement immobilier cominar, acquisition des lots 2 154 023 et autres du cadastre du Québec (chemin du Sault, secteur Saint-Romuald) et financement afférent

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-022-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-05 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'entente de règlement à l'amiable, promesse de vente, transaction et quittance à intervenir avec le Fonds de placement immobilier cominar, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-022-R-1, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser madame Annie Gaudreault, directrice général adjointe – service administratifs par intérim, à signer cette entente et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'acquérir en conséquence les lots 2 154 023, 6 408 893, 6 408 896, 6 408 898 du cadastre du Québec (chemin du Sault, secteur Saint-Romuald), tels qu'ils sont décrits à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-17

Rejet des soumissions pour l'entretien ménager de bâtiments localisés sur le territoire de la ville

[Document d'aide à la décision APP-2022-219](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-19 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De rejeter, à toutes fins que de droits, la soumission reçue le 18 octobre 2022 pour l'entretien ménager de bâtiments localisés sur le territoire de la ville (appel d'offres 2022-55-120) (lot 8).

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-18

Acquisition de parties du lot 3 318 646 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lot

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-036](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-22 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accepter la promesse de vente pour l'acquisition de parties du lot 3 318 646 du cadastre du Québec de superficies approximatives de 4 573 mètres carrés, de 146,8 mètres carrés et de 27,7 mètres carrés pour quatre parties de ce lot, telle qu'elle est présentée en annexe à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-036, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ces parties de lots sont affectées à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-19

Seconde option de renouvellement du contrat pour l'acquisition de charbon actif en poudre pour l'incinérateur

[Document d'aide à la décision APP-2022-230](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-53 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser la seconde option de renouvellement du contrat 2018-50-107 pour l'acquisition de charbon actif en poudre pour l'incinérateur, attribué par la résolution CV-2019-00-53, pour une dépense totale estimée de 283 045 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'indexation, pour une durée de deux ans, le tout conformément à l'avis d'appel d'intérêt et à la soumission du fournisseur.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-20

Acquisition d'une partie du lot 2 431 772 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-039](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-56 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accepter la promesse bilatérale de vente et de cession de servitude, pour l'acquisition d'une partie du lot 2 431 772 du cadastre du Québec ainsi que l'établissement, par destination du propriétaire, d'une servitude réelle et perpétuelle de passage sur une partie du lot 2 431 772 de ce cadastre en faveur de la partie résiduelle de ce lot, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-039, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-21

Acquisition par expropriation d'une partie des lots 4 064 523, 4 285 684, 4 732 075 et 6 160 970 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-041](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-63 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, incluant des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques :

- une partie du lot 4 064 523 du cadastre du Québec d'une superficie de 164,2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 227 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2022—041;
- une partie du lot 4 285 684 de ce cadastre d'une superficie de 110,2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 226 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 4 732 075 de ce cadastre d'une superficie de 4,6 mètres carrés, telle qu'elle est montrée comme étant la parcelle 1 sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 225 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 4 732 075 de ce cadastre d'une superficie de 91,3

mètres carrés, telle qu'elle est montrée comme étant la parcelle 2 sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 225 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision;

- et une partie du lot 6 160 970 de ce cadastre d'une superficie de 3,2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 220 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision;

et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de ces immeubles et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-22

Acquisition par expropriation d'une partie du lot 5 566 952 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-043](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-64 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, incluant des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques, une partie du lot 5 566 952 du cadastre du Québec d'une superficie de 1,4 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 221 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-043, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de ces immeubles et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-23

Engagements de la Ville relatifs à l'enfouissement des réseaux câblés sur le boulevard Guillaume-Couture, entre le chemin du Sault et la rue de Mercure, dans le cadre du projet de voies réservées sur certains tronçons du boulevard Guillaume-Couture et convention d'enfouissement

[Document d'aide à la décision TMD-2022-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-23 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'accepter les clauses et conditions du rapport d'étude d'avant-projet d'Hydro-Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision TMD-2022-008.

De demander à Hydro-Québec et aux entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés de poursuivre en phase de réalisation des travaux d'enfouissement.

De conclure la convention d'enfouissement des réseaux de distribution câblés du boulevard Guillaume-Couture entre le chemin du Sault et la rue de Mercure, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De s'engager auprès d'Hydro-Québec et des entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés à payer le montant de la contribution présentée dans le rapport d'avant-projet, laquelle sera ajustée selon le coût réel des travaux civils.

De s'engager auprès d'Hydro-Québec et des entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés à rembourser les frais engagés si la Ville abandonne le projet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-24

Adoption des prévisions budgétaires 2023 et approbation du programme des immobilisation 2023-2032 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2022-020-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-57 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'adopter les prévisions budgétaires 2023 de la Société de transport de Lévis, telles qu'elles sont adoptées par la résolution 2022-144 de cette société.

D'approuver le programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est adopté par la résolution 2022-123 de cette société.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-25

Adoption du Règlement RV-2022-22-61 modifiant le Règlement RV-2017-16-95 concernant les bibliothèques publiques

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2022-005](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-61 modifiant le Règlement RV-2017-16-95 concernant les bibliothèques publiques a pour objet :

- de modifier la période relative au tarif d'abonnement (24 mois au lieu de 12 mois);
- d'ajouter le *BiblioCube*;
- d'abroger l'article sur les heures d'ouverture;
- de modifier les âges dans les catégories de personnes abonnées;
- d'ajouter la possibilité de présenter une pièce d'identité dans le cas d'un oubli ponctuel de la carte d'abonnement;
- d'obliger une signature du titulaire de l'autorité parentale pour l'émission ou le renouvellement d'une carte d'abonnement pour les personnes abonnées d'âge mineur;
- de supprimer le mot « location » partout dans ce règlement afin de conserver uniquement le mot « prêt »;
- de modifier le nombre de jours pour la durée maximale du prêt;
- d'abolir les frais de retard et des réservations non honorées;
- d'ajouter une facturation à l'usagère ou l'utilisateur si les documents ont subi des dommages ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-45 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2022-22-61 modifiant le Règlement RV-2017-16-95 concernant les bibliothèques publiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-26

Adoption du Règlement RV-2022-22-63 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2022-021-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-63 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur le territoire de la ville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-58 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2022-22-63 modifiant le Règlement
RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-27

**Adoption du Règlement RV-2022-22-34 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone
C2950 à même une partie des zones M2696 et H2698, boulevard
Guillaume-Couture, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-093](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-34
modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour
objet d'agrandir la zone C2950 à même une partie des zones M2696 et
H2698 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2022-12-11 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2022-22-34 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par
rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution
CV-2022-07-64.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-28

**Adoption du Règlement RV-2022-22-41 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone
d'habitation H2787 à même toute la zone d'habitation H2789, rue
Abelcourt, secteur Pintendre)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-132](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-41
modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour
objet d'agrandir la zone d'habitation H2787 à même la zone H2789, de sorte
que la zone H2789 sera abrogée ainsi que sa grille des spécifications ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2022-12-12 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2022-22-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-07-65.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-29

Adoption du Règlement RV-2022-22-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de certaines normes ainsi que le retrait de l'usage Cimenterie (I407) dans les zones industrielles I0432, I0436, I0438 et I0439, chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-133](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de supprimer la hauteur maximale en étages (pour les zones I0432 et I0436), la superficie maximale de plancher (pour la zone I0439), la superficie maximale d'occupation au sol (pour la zone I0439) et de retirer la classe d'usages I407 cimenterie (pour les zones I0438 et I0439) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-13 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'adopter le Règlement RV-2022-22-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-07-67.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-30

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-64 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2023 et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2022-064](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-64 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2023 et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-064.

Ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des sept catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives à certaines dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
 - d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
 - d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
 - de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.
-

CV-2022-09-31

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-65 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2023 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2022-065](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-65 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2023 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-065.

Ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2023, d'une occupante ou d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville de Lévis situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci.

CV-2022-09-32

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-66 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2022-066](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-66 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-066.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour l'ensemble des services offerts par la Ville.

CV-2022-09-33

Attribution de contrats pour la fourniture et la livraison de produits

chimique pour le traitement d'eau potable 2023 à 2025

[Document d'aide à la décision APP-2022-234](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-76 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

Appuyé par le membre eu conseil de la Ville Isabelle Demers

D'attribuer les contrats pour la fourniture et la livraison de produits chimique pour le traitement d'eau potable 2023 à 2025 (appel d'offres 2022-50-135), de la façon suivante :

- lot 2a (hypochlorite de sodium 12%, plus de 5 000 litres), à Brenntag Canada inc., pour une dépense estimée à 300 150 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an;
- lot 3 (alun), à Produits chimiques chemtrade Canada ltée, pour une dépense estimée à 453 720 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an;

conformément au devis et à leur soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-34

Financement de la dépense relative à l'acquisition par expropriation d'une servitude sur une partie du lot 1 963 247 du cadastre du Québec (parc industriel Bernières)

[Document d'aide à la décision DEV-2022-148](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-77 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre eu conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De financer la dépense relative à l'acquisition d'une servitude de drainage permanente d'une partie du lot 1 963 247 du cadastre du Québec et les frais afférents, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2022-148, en complémentarité avec le financement préalablement octroyé par la résolution CV-2022-06-63, et ce, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-35

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2022-09-36

Félicitations aux pompières et aux pompiers de la Ville

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les pompières et les pompiers de la Ville pour l'organisation du *Noël des pompiers* qui a eu lieu le 11 décembre 2022, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-09-37

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 heures 31, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
